

# Charte rédactionnelle

## Chapitre 1 : Introduction

### Article 1.1

Cette charte rédactionnelle est un document de référence qui fixe les règles professionnelles et déontologiques ainsi que le cadre de travail des rédactions vaudoise et fribourgeoise de La Télé Vaud-Fribourg.

### Article 1.2

Elle a pour objectif de définir la ligne rédactionnelle de La Télé Vaud-Fribourg, d'assurer la qualité des émissions principales d'information. Elle s'inscrit dans la mission de service public avec le devoir d'informer en toute indépendance de manière neutre et objective.

### Article 1.3

La présente charte s'applique à toutes les émissions d'information ainsi qu'à leur traitement sur tous les autres supports comme notre site internet et les réseaux sociaux.

### Article 1.4

La présente charte fait partie intégrante du contrat qui lie La Télé Vaud-Fribourg et chaque membre des rédactions vaudoise et fribourgeoise. Ce lien contractuel est également valable pour les stagiaires et les pigistes qui sont tenus de respecter ladite charte.

### Article 1.5

La rédaction en chef est responsable de la mise en œuvre de cette charte et du respect de son contenu.

### Article 1.6

La présente charte est reconnue et respectée par les instances dirigeantes de La Télé Vaud-Fribourg.

## Chapitre 2 : Organisation des rédactions

### Article 2.1

Les rédactions sont organisées comme suit : une rédaction fribourgeoise et une rédaction vaudoise, chacune basée dans son propre canton, distillent deux journaux d'information quotidiens pour couvrir de manière optimale la zone de concession bicantonale. Le lien et la cohérence entre les deux cellules est assurée par la rédaction en chef, elle aussi bicéphale.

### Article 2.2

Cette organisation permet un traitement optimal et de proximité de l'information des deux cantons avec une grande diversité de thèmes abordés : politique, culture, sport, économie, société, etc.

### Article 2.3

Les rédactions fournissent des informations de qualité et de proximité parlant au plus grand nombre. Elles remplissent leur mandat de service public en couvrant une grande diversité de thématiques suscitant l'intérêt de leur public. Proximité et fiabilité sont les mots d'ordre des rédactions.

### Article 2.4

Le public cible de La Télé Vaud-Fribourg comprend toute personne ayant un lien direct ou indirect avec les cantons de Vaud et de Fribourg, en particulier les personnes domiciliées sur la zone de concession.

## Article 2.5

Le droit de réponse relève du Code civil (art. 28g).

*1 Celui qui est directement touché dans sa personnalité par la présentation que font des médias à caractère périodique, notamment la presse, la radio et la télévision, de faits qui le concernent, a le droit de répondre.*

*2 Il n'y a pas de droit de réponse en cas de reproduction fidèle des débats publics d'une autorité auxquels la personne touchée a participé.*

Procédure (art. 28i)

*1 L'auteur de la réponse doit en adresser le texte à l'entreprise dans les vingt jours à compter de la connaissance de la présentation contestée mais au plus tard dans les trois mois qui suivent sa diffusion.*

*2 L'entreprise fait savoir sans délai à l'auteur quand elle diffusera la réponse ou pourquoi elle la refuse.*

Recours au juge (art. 28l)

*1 Si l'entreprise empêche l'exercice du droit, refuse la diffusion ou ne l'exécute pas correctement, l'auteur peut s'adresser au juge.*

Il appartient à la rédaction en chef de traiter un droit de réponse.

## Chapitre 3 : Indépendance des rédactions

### Article 3.1

Les rédactions de La Télé Vaud-Fribourg sont totalement indépendantes dans le choix, le traitement et l'angle de leurs sujets. Cette indépendance s'applique également au choix des intervenants qui sont invités en plateau.

### Article 3.2

Les rédactions n'acceptent aucune directives dans le choix, le traitement ou l'angle de leurs sujets de la part des actionnaires, de la direction de La Télé Vaud-Fribourg ou d'autres départements internes. Elles veillent à être parfaitement imperméables aux intérêts de secteurs internes comme le marketing, la vente, la communication ou le commercial.

### Article 3.3

Les rédactions de La Télé Vaud-Fribourg n'acceptent aucune directives d'annonceurs extérieurs et garantissent une totale indépendance éditoriale vis-à-vis des organisations politiques, économiques, confessionnelles, idéologiques, religieuses, culturelles et sportives.

### Article 3.4

Les rédactions sont indépendantes de tout parti politique. Dans le cas où un membre de la rédaction occupe une fonction politique, il est tenu de l'annoncer à la rédaction en chef et de se récuser en cas de conflit d'intérêts.

### Article 3.5

Les membres de la rédaction font preuve d'une totale transparence sur leurs liens d'intérêt en séparant leurs engagements et leurs intérêts privés de leur activité professionnelle. Ils se récuse en cas de proximité avec lesdits engagements et intérêts privés ou s'ils ressentent une quelconque gêne pour des raisons personnelles.

### Article 3.6

Les rédactions refusent tout avantage, tout cadeau ou toute promesse qui pourraient fausser le traitement de l'information ou compromettre leur indépendance journalistique.

## Chapitre 4 : Ligne éditoriale des rédactions

### Article 4.1

La Télé Vaud-Fribourg est attachée aux valeurs libérales fondamentales, elle défend les droits et libertés de l'individu. Elle reconnaît la liberté d'opinion et de pensée dans le cadre du respect de la loi. Elle veille à préserver la paix civique et la justice sociale, sans craindre de stimuler le débat. Dans ce cadre, elle s'attache à faire preuve d'honnêteté intellectuelle.

### Article 4.2

La ligne éditoriale de La Télé Vaud-Fribourg est basée sur des valeurs d'objectivité, d'équilibre et de diversité.

### Article 4.3

Les journalistes s'engagent à couvrir tous les sujets d'intérêt public de manière impartiale et non dirigée, ainsi qu'à donner la parole à toutes les parties concernées.

### Article 4.4

Les journalistes s'efforcent de se poser la question de l'intérêt public prépondérant de leur sujet et confrontent leurs idées et leurs opinions aux autres, poussant la réflexion intellectuelle au-delà de son simple traitement à l'antenne. La rigueur apportée au contenu journalistique est la même quel que soit le support utilisé pour informer le public.

### Article 4.5

Dans le cadre de la ligne éditoriale de La Télé Vaud-Fribourg, les journalistes s'engagent à :

- relater les événements de la manière la plus complète possible et les mettre en perspective ;
- décortiquer et expliquer les mécanismes politiques, économiques et sociaux de leur zone de diffusion ;
- vouer une attention particulière à la culture ;
- ne publier que des informations vérifiées et de sources fiables ;
- respecter la vie privée des individus et ne pas publier d'informations diffamatoires ou calomnieuses ;
- ne pas utiliser de langage discriminatoire ;
- ne pas porter de jugement de valeur ou de faire preuve de subjectivité hors du cadre des papiers balisés comme « commentaire » ou « analyse » ;
- respecter les droits d'auteur et les règles de citation ;
- corriger ou rectifier les erreurs factuelles ou inexactitudes.

## Chapitre 5 : Contenus et formes

### Article 5.1

Chaque journaliste est tenu de suivre l'actualité de la zone de couverture de La Télé Vaud-Fribourg dans sa globalité afin de faire des propositions de sujets lors des réunions de rédaction quotidiennes. Il se doit de privilégier une information qui soit pertinente et suscitant l'intérêt des habitants de la zone de concession.

### Article 5.2

Il incombe aux rédactions en chef de décider du contenu final des émissions d'information en veillant à la diversité des thèmes abordés et à une couverture territoriale qui s'intéresse à toutes les régions de la zone de concession.

### Article 5.3

Les journalistes sont encouragés à réaliser des sujets inédits, originaux et fouillés pour permettre au public de se forger librement une opinion. Les rédactions en chef encouragent un journalisme d'investigation pour révéler des faits d'intérêt public et général.

#### **Article 5.4**

Les journalistes vérifient l'exactitude des informations qu'ils diffusent en portant une attention particulière aux sources. Ces dernières sont soigneusement authentifiées et recoupées pour s'assurer de leur fiabilité et de leur véracité.

#### **Article 5.5**

L'information est traitée de manière variée dans sa forme. Dans cette optique, les rédactions en chef veillent à l'alternance d'interviews, de comptes rendus, de reportages, d'enquêtes, de portraits et de duplex pour rendre compte de l'actualité régionale.

#### **Article 5.6**

Les commentaires, les analyses ou les avis personnels sont clairement indiqués comme tels pour que les téléspectatrices et téléspectateurs puissent les identifier et les distinguer des faits objectifs.

## **Chapitre 6 : Droits et devoirs des journalistes**

#### **Article 6.1**

Les journalistes, pigistes et collaborateur·trice·s externes s'engagent à respecter les règles déontologiques de la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste éditée par le Conseil suisse de la presse.

#### **Article 6.2**

La Télé Vaud-Fribourg défend la liberté d'information et ses droits tout en adoptant une attitude loyale envers ses sources et son public. Les journalistes portent une attention particulière à la vérification des sources, qui doivent être authentifiées et recoupées, y compris sur les médias sociaux. Les informations non confirmées sont présentées comme telles.

#### **Article 6.3**

La Télé Vaud-Fribourg respecte avec la plus grande rigueur le droit que toute personne a sur son image, sa voix ou son nom. L'image, la voix ou le nom ne sera ainsi diffusé qu'en cas de consentement (exprès ou tacite) ou d'intérêt public prépondérant.

#### **Article 6.4**

La Télé Vaud-Fribourg respecte la protection de la vie privée. Elle renonce en conséquence à toute diffusion portant une atteinte injustifiée à la sphère intime ou privée d'une personne.

#### **Article 6.5**

Dans le cadre de ses émissions, notamment lors de déclarations ou d'entretiens, La Télé Vaud-Fribourg évite, dans la mesure du possible, de diffuser des propos calomnieux, diffamatoires ou injurieux n'ayant aucune valeur informative.

#### **Article 6.6**

Les journalistes ont le droit à une formation professionnelle et continue adéquate.

#### **Article 6.7**

La rédaction en chef de La Télé Vaud-Fribourg s'engage à répondre, dans la mesure du possible, aux questions qui lui parviennent. Elle fait preuve de transparence quant aux conditions de réalisation des reportages et autres productions dans le cadre de l'émission principale d'information, le tout dans le respect de la confidentialité des sources et des rapports de travail.

Lausanne / Villars-sur-Glâne, mars 2023

La rédaction en chef et la direction de La Télé Vaud-Fribourg

# Organisation et gouvernance

Ce texte complète le Schéma de gouvernance disponible en page 18.

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) définit, en collaboration avec le directeur général (DG), la stratégie de l'entreprise et remplit ses missions statutaires.

Il se réunit 6x/an.

## Comité de direction opérationnel

Le comité de direction opérationnel (CODIR) est composé du directeur général (DG), du directeur des programmes (DP) et du directeur technique (DT).

Il gère les décisions opérationnelles importantes.

Il se réunit 2x/mois.

## Comité des contenus

Le comité des contenus est composé du directeur général (DG), du directeur des programmes (DP), des rédacteur en chef Vaud et rédactrice en chef Fribourg et du responsable des opérations spéciales.

Il gère la structure de la grille des programmes et la stratégie des programmes.

Il se réunit 1x/semestre ou davantage.

## Comité qualité

Le comité qualité est composé du comité de direction (CODIR), de membres de chacun des services ainsi que de la responsable qualité (QM).

Il gère les éléments liés à la certification, l'analyse des KPI, la planification des audits, les demandes d'amélioration et déclaration de non-conformités, etc.

Il se réunit 1x/mois.

## Séance de coordination interdépartementale

La séance de coordination interdépartementale se déroule en présence du comité de direction (CODIR) et des responsables d'équipes (CHEQUIP), ainsi que de la responsable qualité (QM).

La séance de coordination interdépartementale a pour objectif principal d'améliorer la transversalité entre les services et la communication au sein de l'entreprise et permet d'évoquer le fonctionnement de celle-ci dans sa globalité ainsi que ses projets en cours.

Elle se tient 2x/mois.

## Séances d'équipe

(production, pôle graphique et digital, grille des programmes, technique)

Chaque chef d'équipe réunit son service pour des séances opérationnelles.

Elles se tiennent en moyenne 1x/par semaine.

## Grille des programmes

Le directeur des programmes (DT) dirige une séance permettant d'établir la programmation antenne à venir.

Elle se tient 1x/semaine.

## Séances de rédaction

Chaque rédacteur en chef réunit ses journalistes pour convenir des thématiques à traiter et du déroulement général du processus d'information.

Elles se tiennent 1 à 2x par jour.

## Séance plénière

L'ensemble du personnel est convoqué à une séance plénière destinée à faire un bilan de l'année écoulée, à informer sur les enjeux de l'année à suivre et à répondre aux éventuelles questions.

Elle se tient 1x/an.

## Certification ISAS MEDIA

Depuis 2016, La Télé Vaud-Fribourg est certifiée ISAS MEDIA 9001. Chaque année, elle se soumet à une douzaine d'audits internes ainsi qu'à un audit de certification. La certification est par ailleurs renouvelée et l'intégralité des processus vérifiée sur un cycle de trois ans.

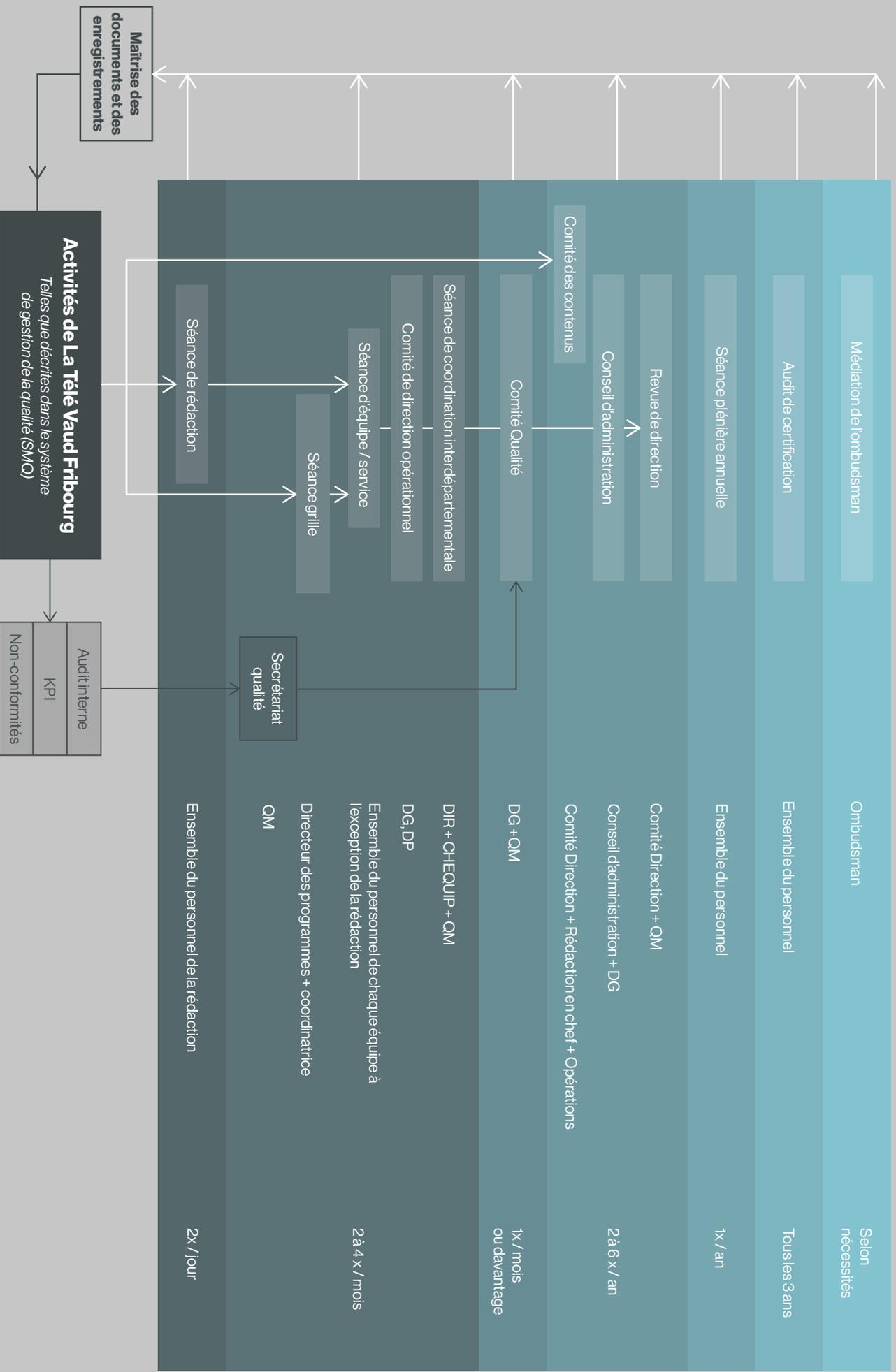
## Revue de direction

Deux Revues de direction se déroulent chaque année, durant lesquelles les progrès de la résolution de chaque anomalies détectée sont évalués, tout comme les fournisseurs, les indicateurs (KPI), et de nombreuses autres thématiques. À l'issue de la revue de fin d'année civile, une brochure est imprimée et distribuée au Conseil d'administration ainsi qu'à l'ensemble du personnel.

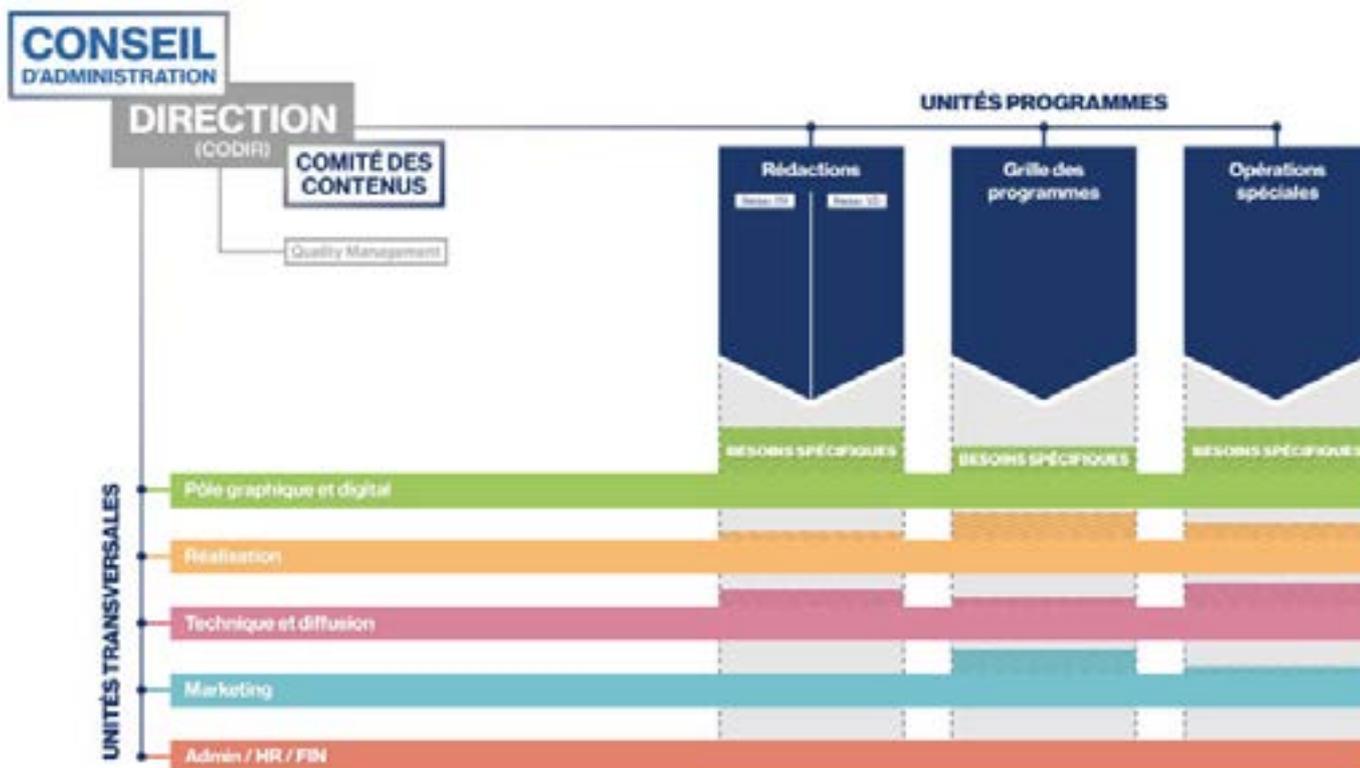
## Ombudsman (médiation)

Les réclamations ayant trait à la violation des articles 4 et/ou 5 de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), selon l'art. 91 al. 3 peuvent être adressées à notre ombudsman.

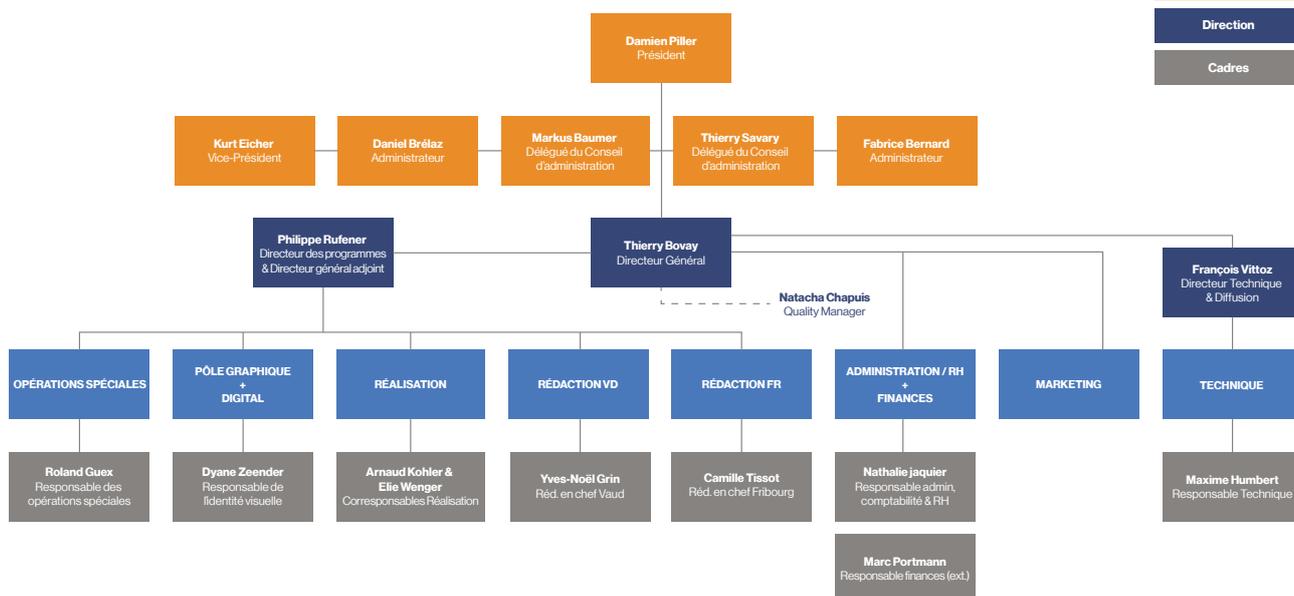
## D-PIL-02-04 - Schéma de gouvernance



# ORGANIGRAMME STRUCTUREL



# ORGANIGRAMME HIÉRARCHIQUE



# Règlement d'exploitation

Tous les aspects liés à l'exploitation de La Télé Vaud-Fribourg sont décrits dans le système de gestion de qualité (SMQ), à travers le logiciel Click n Manage (fournisseur : Challenge Optimum) (cf. p. 24) et accessible à l'ensemble du personnel de la chaîne.

## Tâches et responsabilités

Les définitions des tâches et responsabilités sont regroupées dans familles de procédures suivantes :

- 01-PIL - Pilotage
- 02-VTE - Vente
- 03-PRO - Promotion de la chaîne
- 04-CREA - Création de contenus
- 05-DIF - Diffusion
- 06-QUA - Contrôle Qualité
- 07-TECH - Technique
- 08-ACH - Achats
- 09-RH - Ressources humaines
- 10-FIN - Finances
- 11-ADM - Administration

## Rôles et visas

Chaque membre du personnel de la chaîne est relié aux rôles qui lui sont attribués. Ceci permet à chaque individu de connaître les tâches sous sa responsabilité et le cadre dans lequel chacune de ces tâches s'inscrit. Le système précise également quelles tâches nécessitent une validation (visa, signature) et quel rôle est habilité à valider la tâche.

## Organigrammes

L'organigramme hiérarchique (cf. p. 19) de l'entreprise est public et disponible sur le site web de la chaîne. Celui-ci liste les services et les collaborateur-trice-s fixes de la société. Il résume les rôles et les responsabilités hiérarchiques au sein de La Télé Vaud-Fribourg.

L'organigramme structurel (cf. p. 19) complète l'information au public. Il permet de visualiser les unités programmes (rédaction, grille des programmes et opérations spéciales) ainsi que les unités transversales :

- Pôle graphique et digital
- Réalisation
- Technique et diffusion
- Marketing
- Administration, RH et finances

## Formation et habilitations

Le logiciel Click n Manage permet également à l'entreprise de mener un suivi des formations à entreprendre pour s'assurer que l'ensemble du personnel a les compétences nécessaires pour effectuer les tâches qui lui incombent (plan de formation). Ainsi, les personnes en cours de formation sont supervisées par des personnes dont la formation est complète. Seul le personnel formé est habilité à pratiquer les tâches décrites. L'ensemble de l'entreprise a accès aux informations indiquant le niveau de compétences acquises de chaque individu.

## Tableau de bord des indicateurs (KPI)

La Télé Vaud-Fribourg surveille et analyse les indicateurs suivants:

- I-CLI-01 - Satisfaction téléspectateurs
- I-CLI-02 - Satisfaction annonceurs
- I-CLI-03 - Performances «antenne»
- I-CLI-04 - Performances «digital»
- I-FIN-01 - Chiffre d'affaires : croissance
- I-FIN-02 - Équilibre (trésorerie)
- I-RED-01 - Minutes d'information pertinente (VD)
- I-RED-02 - Minutes d'information pertinente (FR)
- I-RED-03 - Répartition des sujets (VD)
- I-RED-04 - Répartition des sujets (FR)
- I-RH-01 - Compétences humaines
- I-RH-02 - Turn over
- I-TEC-01 - Performance technique : matériel
- I-TEC-02 - Performance technique : veille technologique

## Matrice des risques

Une liste des risques à surveiller est établie et liée aux tâches permettant leur maîtrise.

## Processus

Toutes des procédures de l'entreprise sont regroupés dans un processus général englobant des processus secondaires (pilote, opérationnel, support) (cf. p. 24).

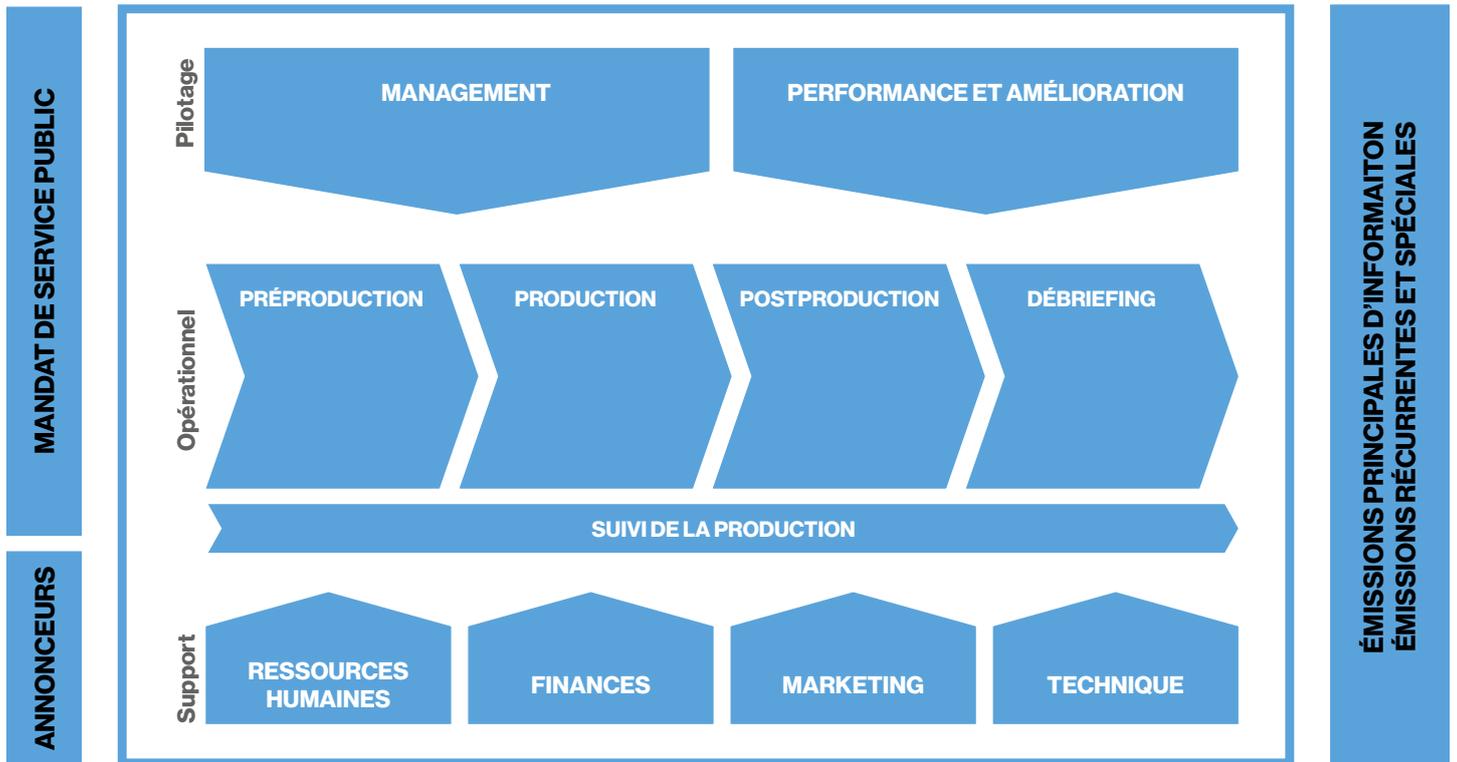
## Parties prenantes

L'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sont listées dans le logiciel Click n Manage. Le personnel peut consulter, via le système, les besoins et attentes de ces parties prenantes (autorités, partenaires, clients, fournisseurs, etc.).

## Schémas de gouvernance

Le Schémas de gouvernance est disponible sur le système de gestion de la qualité et établi l'ensemble des séances qui permettent de superviser les activités de l'entreprise (cf. p. 18).

# Cartographie des processus de La Télé Vaud-Fribourg



## Page d'accueil du logiciel Click n Manage



# GRILLE DES PROGRAMMES 2025

									17:58
									17:59
									18:00
									18:01
									18:02
									18:03
									18:04
									18:05
									18:06
									18:07
									18:08
									18:09
									18:10
									18:11
									18:12
									18:13
									18:14
									18:15
									18:16
									18:17
									18:18
									18:19
									18:20
									18:21
									18:22
									18:23
									18:24
									18:25
									18:26
									18:27
									18:28
									18:29
									18:30
									18:31
									18:32
									18:33
									18:34
									18:35
									18:36
									18:37
									18:38
									18:39
									18:40
									18:41
									18:42
									18:43
									18:44
									18:45
									18:46
									18:47
									18:48
									18:49
									18:50
									18:51
									18:52
									18:53
									18:54
									18:55
									18:56
									18:57
									18:58
									18:59
									19:00
									19:01
									19:02
									19:03
									19:04
									19:05
									19:06
									19:07
									19:08
									19:09
									19:10
									19:11
									19:12
									19:13
									19:14
									19:15
									19:16
									19:17
									19:18
									19:19
									19:20
									19:21
									19:22
									19:23
									19:24
									19:25
									19:26
									19:27
									19:28
									19:29
									19:30
									19:31
									19:32
									19:33
									19:34
									19:35
									19:36
									19:37
									19:38
									19:39
									19:40
									19:41
									19:42
									19:43
									19:44
									19:45
									19:46
									19:47
									19:48
									19:49
									19:50
									19:51
									19:52
									19:53
									19:54
									19:55
									19:56
									19:57
									19:58
									19:59

# Avant-propos

Ce dossier répond à l'appel d'offres public du 30 janvier 2023 destiné à l'octroi des concessions de diffusion pour les radios locales et les télévisions régionales.

Le mandat de prestations constitutionnel visé à l'art. 93, al. 2 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 exige un système de radiodiffusion qui non seulement contribue à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion ainsi qu'au divertissement, mais qui prenne également en compte les particularités du pays et les besoins des cantons. La radio et la télévision doivent présenter les événements de manière fidèle et refléter équitablement la diversité des opinions.

La Télé Vaud-Fribourg concourt pour l'attribution de l'une des 13 concessions de télévision régionale assorties d'un mandat de prestations et donnant droit à une quote-part de la redevance, ce pour la zone B. Vaud – Fribourg (canton de Vaud ; canton de Fribourg ; canton du Valais : district de Monthey).

La quote-part de la redevance dévolue à cette zone est fixée à CHF 4 490 043 par an.

## Le défi de la bicantonalité

Depuis sa création, La Télé Vaud-Fribourg a mis un point d'honneur à établir des rédactions distinctes dans chacun des deux cantons de sa zone de concession. Elle a tenu ainsi à répondre pleinement aux exigences du mandat bicantonal qui lui a été attribué. Ce mariage voulu entre Vaud et Fribourg n'est pas une évidence dans la vie quotidienne des Vaudois-e-s et des Fribourgeois-e-s.

Aussi, La Télé Vaud-Fribourg a su faire exister des programmes spécifiques à chacun des cantons tout au long de ses 15 ans d'existence. Parallèlement, elle a pris soin de proposer des émissions transversales susceptibles d'intéresser le public des deux cantons. C'est le cas de nombreux magazines thématiques qui ont été produits depuis 2009.

Dans le cadre de la nouvelle concession, La Télé Vaud-Fribourg conservera son siège à Lausanne. Elle tient néanmoins à garder une antenne forte à Fribourg avec une rédaction entourée du personnel technique et de réalisation nécessaire. Cette organisation est essentielle pour mener à bien la mission de média bicantonal, en particulier dans le traitement de l'actualité. En effet, la présence d'une rédaction fribourgeoise sur le terrain est le garant d'une information de proximité, que ce soit pour la culture, les aspects sociétaux, la politique, le sport ou l'événementiel.

# Charte des programmes (ligne éditoriale)

## Mission

Dans le cadre de son mandat de service public, La Télé Vaud-Fribourg, média régional généraliste, produit et diffuse du contenu dans le but d'informer et de divertir qui s'adresse en premier lieu aux habitantes et habitants de la région valdo-fribourgeoise, en langue française. Le public cible de La Télé Vaud-Fribourg comprend toute personne ayant un lien avec les cantons de Vaud et de Fribourg.

## Valeurs

La Télé Vaud-Fribourg fonde son activité sur les valeurs de qualité, de proximité, de créativité et d'indépendance. Cette dernière valeur souligne que La Télé Vaud-Fribourg exerce son mandat de concession de manière libre et indépendante de toute pression politique ou économique dans tous les secteurs des programmes et dans le respect du cadre juridique et de l'éthique.

La Télé Vaud-Fribourg place la qualité de ses programmes au centre de ses objectifs et se définit comme une entreprise ouverte et créative, au service du public. Elle est à l'écoute et en dialogue avec les téléspectatrices et téléspectateurs de notre région.

## Ligne éditoriale

L'indépendance de la rédaction de La Télé Vaud-Fribourg garantit la liberté de choix des sujets, des invités et des traitements journalistiques, notamment vis-à-vis du secteur commercial. Le traitement éditorial de la rédaction fournit un contenu journalistique reflétant la vie sociale, politique, économique, culturelle et sportive de la zone de concession. La charte rédactionnelle de La Télé Vaud-Fribourg décrit en détail la ligne éditoriale de la rédaction, ainsi que ses droits et devoirs. En cela, elle respecte les règles de la Déclaration des devoirs et droits du/de la journaliste éditée par le Conseil suisse de la presse.

La Télé Vaud-Fribourg contribue au débat démocratique en rendant compte de la vie politique régionale, aussi bien lors des élections et votations qu'au quotidien dans ses deux journaux d'information. Elle apporte également sa contribution à la société, en couvrant les événements qui se déroulent dans sa zone de concession, tant sur les plans économique, social et sportif que culturel.

## Amélioration continue

En tout point, La Télé Vaud-Fribourg s'attache à favoriser l'amélioration continue de ses contenus et de ses processus. Son système de gestion de qualité est régulièrement audité par une entreprise indépendante. Depuis 2016, La Télé Vaud-Fribourg est au bénéfice d'une certification **ISAS MEDIA 9001**.

# Concept d'information

La Télé Vaud-Fribourg consacre une large place à l'information dans sa grille quotidienne (cf. p. 25) avec ses deux « principales émissions d'information » (sous-titrées) diffusées en direct chaque soir. Pour répondre aux spécificités de sa bicantonalité et à l'intérêt des téléspectatrices et des téléspectateurs de sa zone de couverture, La Télé Vaud-Fribourg propose deux journaux d'information quotidiens distincts : 18 minutes consacrées à l'actualité fribourgeoise à 18h00 et 18 minutes à l'actualité vaudoise à 18h30.

Ces deux rendez-vous quotidiens visent à rendre compte de l'actualité respective de chaque canton en s'intéressant à des sujets aussi bien politiques, culturels, économiques, sportifs et sociétaux qu'à des manifestations populaires en tout genre. Parmi les sources habituelles, on retrouve les communiqués de presse et les invitations à des conférences de presse (description complète des sources en rubrique « Mandat d'information »).

Cette diversité dans le traitement de l'information se veut également géographique. La Télé Vaud-Fribourg s'attache à couvrir l'ensemble des régions de sa zone de concession en apportant une attention particulière aux régions périphériques. Dans le cadre de ses émissions d'information, La Télé Vaud-Fribourg varie également les formes journalistiques en proposant des interviews, des reportages, des enquêtes, des portraits et des duplex pour rendre compte de l'actualité régionale. Chaque jour, sur chacun des plateaux, nos rédactions accueillent plusieurs invité-e-s pour ouvrir la discussion sur un sujet d'actualité.

Parallèlement aux émissions principales d'information, La Télé Vaud-Fribourg propose chaque jour à 19h00 un magazine thématique de 50 minutes. Le lundi est traditionnellement consacré au sport, le mardi à un débat de politique ou de société, le mercredi c'est l'économie qui est à l'honneur, le jeudi la culture et la semaine se termine le vendredi avec un magazine thématique.

On estime à 95% les informations propres qui sont diffusées dans nos diverses émissions d'actualité. Le pourcentage restant correspond à des textes de dépêches qui sont retraités par nos rédactions pour la préparation de brèves principalement. En revanche, aucune image diffusée dans nos diverses émissions ne provient d'agences de presse.

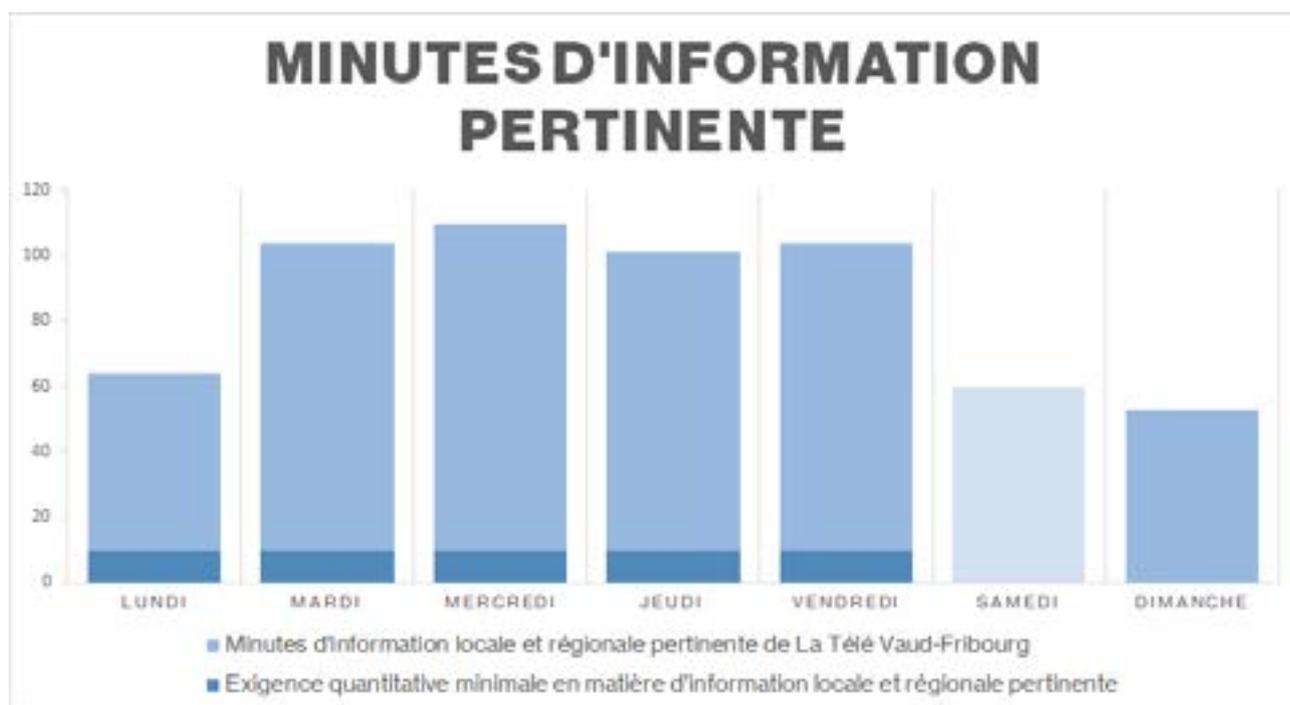
## Plages dédiées à l'information pertinente dans la grille

	18:00				18:30				19:00				
Lundi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')		Culture du lundi (8')		Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')		Mag. court (6')		Magazine de sport (50')				Programme court
Mardi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')		Culture du mardi (8')		Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')		Mag. court (6')		Magazine de débat politique et société (50')				Programme court
Mercredi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')		Culture du mercredi (8')		Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')		Mag. court (6')		Magazine d'économie (50')				Programme court
Jeudi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')		Culture du jeudi (8')		Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')		Mag. court (6')		Magazine de culture (50')				Programme court
Vendredi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')		Culture - Meilleur de la semaine (8')		Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')		Mag. court (6')		Magazine thématique (50')				Programme court
Samedi	Rediffusions magazines de la semaine ou émission spéciale								Rediffusion magazines de la semaine ou émission spéciale				Programme court
Dimanche	Le Journal des régions (26')				Divertissement (26')				Magazine des sports du dimanche (en direct 40')				Magazine du dimanche (13')

## Information pertinente

La grille de la chaîne propose de nombreux créneaux horaires consacrés à l'information pertinente. On estime la tranche dévolue à l'information régionale à une fourchette comprise entre 50 et 100 minutes par jour ouvrable et une cinquantaine de minutes le dimanche, soit un total d'environ 480 minutes hebdomadaire d'information pertinente. Par ailleurs, les émissions spéciales (captations de concerts et spectacles, événements sportifs, manifestations populaires, etc.) sont diffusées en moyenne un samedi sur deux.

Parmi ces minutes d'information pertinente, environ 35 minutes par jour ouvrable sont proposées dans le cadre de nos émissions principales d'information.



## Fond et forme

La Télé Vaud-Fribourg fait le choix de soigner tant le fond (les événements, les faits, les données, etc.) que la forme (réalisation, présentation, etc.) des informations qu'elle présente au public.

Ces deux éléments sont essentiels pour informer les téléspectatrices et téléspectateurs sur les événements importants de la journée ou de la semaine et rendre l'actualité intéressante, engageante et facile à comprendre pour le public.

Ainsi, La Télé Vaud-Fribourg choisit de compléter des propos journalistiques clairs (verbalisés dans un vocabulaire accessible au plus grand nombre) avec des images réalisées avec soin et des infographies permettant une compréhension et une analyse des faits.

L'objectif est ainsi de fournir une couverture informative, précise et intéressante pour les citoyen·ne·s.

# CULTURE : GRILLE DES PROGRAMMES 2025

	17:58	17:59	18:00	18:01	18:02	18:03	18:04	18:05	18:06	18:07	18:08	18:09	18:10	18:11	18:12	18:13	18:14	18:15	18:16	18:17	18:18	18:19	18:20	18:21	18:22	18:23	18:24	18:25	18:26	18:27	18:28	18:29	18:30	18:31	18:32	18:33	18:34	18:35	18:36	18:37	18:38	18:39	18:40	18:41	18:42	18:43	18:44	18:45	18:46	18:47	18:48	18:49	18:50	18:51	18:52	18:53	18:54	18:55	18:56	18:57	18:58	18:59	19:00	19:01	19:02	19:03	19:04	19:05	19:06	19:07	19:08	19:09	19:10	19:11	19:12	19:13	19:14	19:15	19:16	19:17	19:18	19:19	19:20	19:21	19:22	19:23	19:24	19:25	19:26	19:27	19:28	19:29	19:30	19:31	19:32	19:33	19:34	19:35	19:36	19:37	19:38	19:39	19:40	19:41	19:42	19:43	19:44	19:45	19:46	19:47	19:48	19:49	19:50	19:51	19:52	19:53	19:54	19:55	19:56	19:57	19:58	19:59
Lundi			<b>Émission principale d'information - Fribourg</b> (en direct - 18')		<b>Culture du lundi</b> (8')			<b>Émission principale d'information - Vaud</b> (en direct - 18')		<b>Mag. court</b> (6')			<b>Magazine de sport</b> (50')																									<b>Programme court</b>																																																																																				
Mardi			<b>Émission principale d'information - Fribourg</b> (en direct - 18')		<b>Culture du mardi</b> (8')			<b>Émission principale d'information - Vaud</b> (en direct - 18')		<b>Mag. court</b> (6')			<b>Magazine de débat politique et société</b> (50')																									<b>Programme court</b>																																																																																				
Mercredi			<b>Émission principale d'information - Fribourg</b> (en direct - 18')		<b>Culture du mercredi</b> (8')			<b>Émission principale d'information - Vaud</b> (en direct - 18')		<b>Mag. court</b> (6')			<b>Magazine d'économie</b> (50')																									<b>Programme court</b>																																																																																				
Jeudi			<b>Émission principale d'information - Fribourg</b> (en direct - 18')		<b>Culture du jeudi</b> (8')			<b>Émission principale d'information - Vaud</b> (en direct - 18')		<b>Mag. court</b> (6')			<b>Magazine de culture</b> (50')																									<b>Programme court</b>																																																																																				
Vendredi			<b>Émission principale d'information - Fribourg</b> (en direct - 18')		<b>Culture - Meilleur de la semaine</b> (8')			<b>Émission principale d'information - Vaud</b> (en direct - 18')		<b>Mag. court</b> (6')			<b>Magazine thématique</b> (50')																									<b>Programme court</b>																																																																																				
Samedi			<b>Rediffusions magazines de la semaine ou émission spéciale</b>																									<b>Programme court</b>			<b>Rediffusion magazines de la semaine ou émission spéciale</b>																									<b>Programme court</b>																																																																		
Dimanche			<b>Le Journal des régions</b> (26')													<b>Divertissement</b> (26')													<b>Magazine des sports du dimanche</b> (en direct 40')																			<b>Magazine du dimanche</b> (13')																																																																										

# Mise en œuvre du mandat culturel

## Vocation

La Télé Vaud-Fribourg considère comme relevant de la culture toutes les formes d'expression artistique telles que la musique, la peinture, la sculpture, la danse, le théâtre, la littérature, le cinéma, la photographie, la bande dessinée, et autres formes d'art visuel ou sonore. Par ailleurs, des formes d'expression alternatives seront abordées pour leur valeur esthétique ou leur contribution à l'histoire de l'art et à la compréhension de notre société, par exemple l'artisanat d'art, l'architecture ou le design.

Tous les styles seront représentés dans les émissions de La Télé Vaud-Fribourg, qu'ils soient classiques, actuels, populaires ou folkloriques. Sont également considérées comme partie intégrante de la culture des formes d'art proches du divertissement comme l'humour ou les festivals de musique.

La Télé Vaud-Fribourg souhaite mettre en valeur les projets professionnels comme les initiatives issues du monde associatif et favoriser les projets destinés à être présentés au plus grand nombre, notamment dans le cadre de tournées afin de soutenir les efforts de diffusion multisites. Ses émissions culturelles soutiendront les jeunes artistes en leur offrant une plateforme pour présenter leur travail et en les accompagnant dans leur parcours professionnel. Elles chercheront à identifier les talents prometteurs dans différents domaines artistiques et à les aider à se faire connaître du grand public.

La Télé Vaud-Fribourg souhaite promouvoir la diversité culturelle en mettant en avant des artistes de différentes origines et cultures, donner une voix à des artistes peu représentés dans les médias, tels que les artistes issus de minorités. L'objectif est de présenter la richesse des cultures qui nous entourent, favorisant ainsi la compréhension et l'acceptation des différences culturelles.

Enfin, priorité sera donnée aux artistes vivant dans les cantons de Vaud et de Fribourg et à leurs activités régionales. Cependant, il sera occasionnellement fait mention des carrières nationales ou internationales des Valdois-e-s et Fribourgeois-e-s, tout comme des concerts, représentations et expositions d'artistes étranger-ère-s sur la zone valdo-fribourgeoise.

# Émissions culturelles au sein de la grille des programmes

## Plages dédiées à la culture dans la grille

	18:00				19:00			
Lundi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')	Culture du lundi (8')	Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')	Mag. court (6')	Magazine de sport (50')	Programme court	Programme court	
Mardi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')	Culture du mardi (8')	Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')	Mag. court (6')	Magazine de débat politique et société (50')	Programme court	Programme court	
Mercredi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')	Culture du mercredi (8')	Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')	Mag. court (6')	Magazine d'économie (50')	Programme court	Programme court	
Jeudi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')	Culture du jeudi (8')	Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')	Mag. court (6')	Magazine de culture (50')	Programme court	Programme court	
Vendredi	Émission principale d'information - Fribourg (en direct - 18')	Culture - Meilleur de la semaine (8')	Émission principale d'information - Vaud (en direct - 18')	Mag. court (6')	Magazine thématique (50')	Programme court	Programme court	
Samedi	Rediffusions magazines de la semaine ou émission spéciale				Programme court	Rediffusion magazines de la semaine ou émission spéciale		
Dimanche	Le Journal des régions (26')		Divertissement (26')		Magazine des sports du dimanche (en direct 40')			Magazine du dimanche (13')

## Émission principale d'information (Fribourg)

Du lundi au vendredi à 18h00, puis rediffusion toutes les 2 heures

Durée : 18 minutes, dont une partie consacrée à la culture

La Télé Vaud-Fribourg diffuse en direct un journal fribourgeois d'actualités quotidiennes réalisé depuis Villars-sur-Glâne.

*L'Info Fribourg* couvre l'actualité politique, économique, culturelle et sportive de la région avec des reportages et invité-e-s sur le plateau.

**On estime à environ 15% le temps consacré à la culture dans notre émission principale d'information.**

## Émission principale d'information (Vaud)

Du lundi au vendredi à 18h30, puis rediffusion toutes les 2 heures

Durée : 18 minutes, dont une partie consacrée à la culture

La Télé Vaud-Fribourg diffuse en direct un journal vaudois d'actualités quotidiennes réalisé depuis Lausanne.

*L'Info Vaud* couvre l'actualité politique, économique, culturelle et sportive de la région avec des reportages et invité-e-s sur le plateau.

**On estime à environ 15% le temps consacré à la culture dans notre émission principale d'information.**

## Émission Culture au quotidien

Du lundi au vendredi à 18h20, puis rediffusion toutes les 2 heures

Durée : 8 minutes par émission

Description des formats quotidiens :

- deux rendez-vous hebdomadaires sous forme d'interview d'artistes ;
- un rendez-vous hebdomadaire durant lequel des invité-e-s font part de leur coup de cœur ;
- un rendez-vous hebdomadaire sous forme d'agenda regroupant des propositions pour tous les publics (sélection rédactionnelle, sans enjeux commerciaux) ;
- un format hebdomadaire (8 minutes) regroupant les meilleurs moments «culture» de la semaine.

## Émission Magazine culturel

Le jeudi à 19h00, puis rediffusion toutes les 2 heures

Durée : 50 minutes

Un grand talk avec chaque semaine une thématique culturelle différente.

## Captations et retransmissions

La Télé Vaud-Fribourg retransmet (en direct ou en différé) chaque année une dizaine d'événements culturels (concerts et spectacles) de durées variables. Ces émissions sont diffusées selon un calendrier lié à la date de l'événement et à la pertinence de la période de diffusion.